



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2018

Etaient présents : Mmes Eliane Wauquiez-Motte, Suzanne Sagnes, Marie Gaillard, Denise Vallat, Roselyne Charreyron, Chantal Faucoit, Christiane Martignon, Sarah Perrier, Sarah Perrier, Nicole Vérillhac
MM. Jean-Marc Brottes, André Viallon, Didier Maneval, Daniel Agin, Didier Crouzet, Jean-Michel Eyraud, André Arnaud, Hervé Routier, Frédéric Roux

Excusés : Mme Annie Chaudier (pouvoir à Madame Denise Vallat)
M. Olivier Balme (pouvoir à Madame Eliane Wauquiez-Motte)
M. Jean-Claude Bernard (pouvoir à Madame Suzanne Sagnes)
M. Philippe Dubois (pouvoir à Monsieur André Arnaud)
M. Joël Ferrier (pouvoir à M Hervé Routier)

Préalablement au déroulement de l'ordre du jour, deux interventions sont effectuées :

- **ZRR présentée par M. Jean-Pierre Vigier, Député**
Présentation de la ZRR (Zone de revitalisation rurale) sur la commune du Chambon-sur-Lignon, par le député de la Haute-Loire, Monsieur Jean-Pierre VIGIER.
A compter du 1^{er} Juillet 2017, la commune du Chambon-sur-Lignon a été classée en zone de revitalisation rurale, ce qui offre des exonérations fiscales et sociales aux créateurs d'entreprises, artisans, commerçants, professionnels de santé, professions libérales et jeunes agriculteurs. Le point essentiel de cette disposition est l'exonération totale d'impôts sur les revenus pendant 5 ans, dégressive à 75% la 6^{ème} année, 50% la 7^{ème} année et 25% la 8^{ème} année. Une information sera communiquée aux personnes éligibles afin de connaître avec précision les exonérations qui peuvent leur être accordées.
- **Rapport de Bac conseils sur l'eau et l'assainissement**
Présentation par Bac Conseils des rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2017.
Messieurs Cédric Bozellec et Julien Siffert de la société Bac Conseils, dans le cadre de leur mission, présentent aux membres du conseil municipal le compte annuel de résultat de l'exploitation des services de l'eau et de l'assainissement dans le cadre de la DSP confiée à Véolia.
 - o **Eau potable**, des travaux neufs ont été réalisés sur différents réservoirs d'eau ainsi qu'à la station des Roches.
Tarification au 1/1/2017, la répartition du prix de l'eau pour 120m³ en part fixe est 38.55% et en part variable de 61.45%. La collectivité est en conformité avec la réglementation concernant les communes rurales (part fixe inférieure à 40% du montant total pour une consommation de 120m³).
Le prix de l'eau calculé pour une consommation de 120m³/an TTC, y compris les redevances aux organismes publics est de 325.48€ au 1^{er} janvier 2017 (314.27€ au 1^{er} janvier 2016), soit 2.71€/m³, alors qu'il était de 2.62€/m³ au 1^{er} janvier 2016. L'évolution du tarif de l'eau sur la commune entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2017 a été de +3.57%, toutes parts confondues. Cette hausse est due aux nouvelles dispositions de tarification du contrat de DSP

o L'assainissement

Des travaux neufs ont été réalisés sur 10 postes de relèvements et sur l'usine de dépollution. Tarification au 1/1/2017, la répartition du prix de l'eau pour 120m³ en part fixe est 39.47% et en part variable de 60.53%. La collectivité est en conformité avec la réglementation concernant les communes rurales (part fixe inférieure à 40% du montant total pour une consommation de 120m³).

Le prix de l'assainissement calculé pour une consommation de 120m³/an TTC, y compris les redevances aux organismes publics est de 222.34€ au 1^{er} janvier 2017 (237.22€ au 1^{er} janvier 2016), soit 1.85€/m³, alors qu'il était de 1.98€/m³ au 1^{er} janvier 2016. L'évolution de l'assainissement sur la commune entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2017 a été de -6.27%, toutes parts confondues. Cette baisse est due aux nouvelles dispositions de tarification du contrat de DSP.

■ **Administration de l'assemblée délibérante**

a) Election du secrétaire de séance.

Suzanne Sagnes est désignée secrétaire de séance.

b) Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 20 décembre 2017.

Madame Le Maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter sur le compte-rendu du 20 décembre 2017.

Aucune observation n'est formulée.

Le compte-rendu est adopté à la majorité (18 pour, 5 contre : Daniel Agin, Frédéric Roux Joël Ferrier, Christiane Martignon, Hervé Routier)

■ **Budget et Finances**

a) *Autorisation de dépenses de fonctionnement*

Madame Le Maire propose aux conseillers municipaux d'inscrire au budget 2018, afin d'éviter la rédaction de nombreuses délibérations, les dépenses au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ». Ces dépenses concernent :

- Les frais de restauration et d'hébergement des représentants municipaux, et le cas échéant, de personnalités extérieures, lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, et de manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales ;
- L'ensemble des biens, services, objets et denrées diverses ayant trait aux fêtes et cérémonies ;
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements, tels que mariage, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, miliaries, ou lors de réceptions officielles.

Madame Le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce point.

Vote à la majorité (18 pour et 5 contre : Mme Martignon, M. Roux, M. Agin, M. Ferrier, M. Routier)

b) *Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2018*

Madame le maire indique aux membres de l'assemblée délibérante qu'il convient d'autoriser l'exécutif municipal à régler les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018.

Madame le maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce point

Vote à l'unanimité

c) *Demande de subvention pour la réhabilitation de la salle annexe derrière le temple*

Madame le maire informe les conseillers municipaux qu'elle a été sollicitée par l'Eglise Protestante Unie de France du Chambon-sur-Lignon afin d'obtenir une aide de la commune pour la mise en conformité de la salle annexe, derrière le temple, qui est mise à disposition des Restos du Cœur.

Madame Le Maire propose le versement d'une participation de 1500€

Madame le maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

■ Personnel communal

a) *Mise en place du RIFSEEP*

La Rifseep (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) doit être mise en place dans toutes les collectivités et établissements publics pour remplacer la plupart des primes existantes et simplifier le paysage indemnitaire. En même temps que la mise en place du RIFSEEP, le comité technique du Centre de Gestion a été saisi pour une revalorisation du régime indemnitaire à hauteur de 2%, et ce pour compenser le gel du point d'indice. Pour information, le montant des différentes primes pour le personnel communal s'élève à 6774.57€/mois et passera à 6910.06€/mois (la prime de déneigement de 500€ est attribuée aux chauffeurs des services techniques et sera répartie sur l'année).

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ces nouvelles dispositions.

Vote à l'unanimité

Hervé Routier demande où en est l'élaboration du document unique. Celui-ci est en cours

b) *Embauche d'un service civique à la bibliothèque*

Madame le maire indique aux membres du conseil municipal que la commune souhaite s'inscrire dans le dispositif du service civique volontaire créé par la loi 2010-241 du 10 mars 2010 et le décret n°2010-485 du 12 mai 2010.

Ce dispositif a pour objectif aux jeunes volontaires de 16 à 25 ans, l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité, ainsi que de renforcer la cohésion sociale et la mixité sociale. Le service civique permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans des domaines très vastes. Celles-ci doivent respecter l'objectif principal du volontariat qui comme l'expose la loi vise « à apporter un concours personnel et temporaire à la communauté nationale dans le cadre d'une mission d'intérêt général et à développer la solidarité et le sentiment d'appartenance à la Nation ».

Madame Le Maire précise que la durée de convention est de 8 mois, du 1^{er} avril au 31 décembre 2018.

Madame Le Maire demande au conseil l'autorisation d'embaucher un service civique à la bibliothèque.

Vote à l'unanimité

■ Culture

a) *Convention avec la Comédie de Saint-Etienne pour le spectacle du 2 mars 2018 et fixation des tarifs*

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que la commune va accueillir un spectacle de la Comédie de Saint-Etienne intitulé « Helen K » le vendredi 2 mars 2018 dans la salle de gymnastique de la maison des Bretchs.

Madame le maire indique qu'il convient de signer une convention avec la Comédie de Saint Etienne qui fixe les conditions d'accueil, les moyens techniques nécessaires, ainsi que le montant de la participation de la collectivité.

Madame Le Maire propose également de fixer les tarifs de la séance :

Plein tarif : 11€

Tarif réduit (enfants de moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, étudiants) : 8€

Madame Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention et de valider ces tarifs.

Vote à l'unanimité

Hervé Routier demande si le Pass Région est compatible avec le spectacle de la Comédie de Saint Etienne ? Celle-ci sera interrogée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 15.

■ Questions diverses

Formations des élus

Madame Le Maire indique que l'AMF Haute-Loire se propose d'organiser des formations dans les mairies (+ de 8 personnes et 16 personnes maximum), une date doit être validée courant avril-mai ayant pour thème le budget. Cette formation serait organisée par ECOFINANCES. Prévoir une journée.

Le Conseil Départemental organise des formations à l'Hôtel du Département ; les thématiques sont les suivantes :

9 février 14h00 / eau – assainissement

9 mars 14h00 / Qualité de l'air – TERANA

20 mars / risques majeurs IRMA

24 avril / piloter une cellule de crise

Madame Brochard présente la réglementation et les modalités de prise en charge :

- 15 à 20 élus seraient intéressés
- Indemnités prises en charge par la Caisse des dépôts
- Forfait de repas à 15.25€, barème de la caisse des dépôts

Recensement

Madame Brochard précise que la campagne nationale de recensement de la population française prend fin le 18 février 2018.

Tennis

Madame Le Maire signale qu'il n'a jamais été question que le tournoi n'ait pas lieu. Nous avons avec Mr Viallon un même souhait de pérennité, il faut trouver les moyens.

Le tournoi international cadet est géré par le club.

L'investissement communal aux côtés du Club est très significatif. Pour répondre à la demande de la Ligue, le resurfaçage des courts a été réalisé en 2017 pour 30 000€ TTC. L'éclairage doit être refait, le devis est de 55 000€, l'entrée est à revoir.

Les frais de fonctionnement pris en charge par la commune représente environ 30 000€/an.

Rappel Historique : - le club occupe les locaux du centre qui est communal à titre gratuit

- Les locaux ne sont pas exclusivement réservés à l'usage du Club
- Les locaux du centre nécessitent des travaux importants. La presse fait état de 500 000€ et je rejoins le chiffre de Mr Viallon qui pourrait approcher le million.

La commune a priorisé ses choix : la réhabilitation de l'école élémentaire pour 1.6 million € et la création d'une maison de santé entre 700 et 800 000€.

Nous avons toujours eu pour objectif de préserver une gestion saine des finances communales. Le Centre nécessite des investissements significatifs, il faut trouver les moyens de le réhabiliter. Nous sommes donc à la recherche de partenaires. Il est évident que rien ne se fera sans associer le club de tennis et son président.

Une structure du monde sportif a manifesté son intérêt pour le centre. Mr Viallon a été informé et nous devons les accueillir. La météo les a obligés à annuler leur visite ; Ce projet est un démenti flagrant apporté à ceux qui pourraient croire ou colporter que le club ne serait pas associé.

Maison de santé

Madame Le Maire signale que les demandes de subventions sont en cours (Région, ARS, DETR, CCHL). Une structure sera créée par les professionnels de santé pour en assurer la gestion.

Ecole Primaire

Le chantier se poursuit dans les temps. La démolition est terminée, le désamiantage est prévu prochainement.

Webroom

Il convient de mettre en place une personne à temps partiel afin que cette activité démarre.

Parc International Cevenol, bâtiments communaux

De nouvelles pistes se dessinent, plus modestes mais intéressantes et qui vont permettre de faire vivre progressivement Sangree et Theis : des formations, de l'hébergement de centres de vacances, des séminaires et colloques.

Parc International Cevenol

Le nouvel an chinois est organisé par Fan et Sissi et leurs équipes. Le programme a été distribué.

Programme de l'été

Une hausse de fréquentation du Lieu de Mémoire : 11 000 visiteurs/an

Le programme de l'été proposé par Denise Vallat est en lien avec le Cinéma et la bibliothèque.

Programme de l'été : fête du cheval, animations de la place, fête des enfants.

